



COLMAR, le 04 février 2025

Cher(e) propriétaire,

Nous vous informons d'une évolution réglementaire importante qui impacte la location des logements énergivores (Diagnostic de performance énergétique classé G).

Le 29 janvier 2025, l'Assemblée nationale a confirmé le retrait de la proposition de loi visant à assouplir l'interdiction de louer **les logements classés G**.

Ainsi, les logements vacants de cette catégorie ne pourront plus être remis en location. Pour ceux actuellement loués, les locataires auront désormais la possibilité de demander une réduction de loyer ou la réalisation de travaux lors du renouvellement du bail.

Nous sommes conscients que ces nouvelles contraintes peuvent susciter des inquiétudes. C'est pourquoi nous nous engageons à vous accompagner dans cette transition, que ce soit pour envisager les travaux d'amélioration énergétique ou pour vous assister dans d'éventuelles négociations avec les locataires.

De plus, à compter de **2028**, ces mêmes obligations s'appliqueront **aux logements classés F**.

Nous prendrons contact avec chaque propriétaire concerné afin d'évaluer ensemble les meilleures options pour préserver la rentabilité de votre bien.

Au vu du coût parfois conséquent d'une rénovation énergétique, notre équipe commerciale pourra éventuellement vous accompagner dans la mise en vente de votre logement.

Nous vous tiendrons informé des éventuels retournements législatifs à venir et restons à votre disposition pour vous aider à prendre les décisions les plus avantageuses pour votre patrimoine.

Bien cordialement,

THE NEST IMMOBILIER

PS : Les diagnostics de performance énergétiques de votre logement sont disponibles dans votre espace client sur www.thenestimmo.fr

